



TARIFICATION SAISON 2024

Club nautique de l'Anse St-Jean

MEMBRE ACTIF	Capital non remboursable (droit d'entrée) payable sur 3 ans	3 750 \$
	Quaiage pour la saison	36 \$/pied
	Carte de membre annuelle	50 \$
	Membre inactif	250 \$
	Stationnement hivernal	13 \$/pied
	Recharge de voiture électrique pour la saison	25 \$



TARIFICATION SAISON 2024

Club nautique de l'Anse St-Jean

VISITEUR JOURNALIER	Quaiage journalier	2,35 \$/pied/jour
	Catamaran	3,50 \$/pied/jour
PLACE SAISONNIÈRE	Quaiage pour la saison	65 \$/pied
	Frais de gestion par bateau	120 \$
VISITEUR COMMERCIAL	Quaiage journalier	2,65 \$/pied/jour
	Embarquement/Débarquement	40 \$ pour 1 heure 15 \$/h supplémentaire
PLACE COMMERCIALE	Quaiage pour la saison	85 \$/pied
	Frais de gestion par bateau	120 \$



TARIFICATION SAISON 2024

Club nautique de l'Anse St-Jean

BOUÉE D'ANCRAGE	Membre		20 \$
	Visiteur	< 30 pieds	37 \$
		31 à 37 pieds	43 \$
		38 pieds et plus	48 \$
		<ul style="list-style-type: none">- Utilisation de la capitainerie est permise- Transport seulement en annexe à la marina	
ARRÊT TEMPORAIRE (MAXIMUM 4 HEURES)	Visiteur	≤ 2 h	20 \$
		Plus de 2 h jusqu'à 3 h	30 \$
		Plus de 3 h jusqu'à 4 h	40 \$



TARIFICATION SAISON 2024

Club nautique de l'Anse St-Jean

REGROUPEMENT DES MARINAS FJORD/FLEUVE

Entente de réciprocité entre le Club Nautique de l'Anse St-Jean, le Port de Refuge de Cap-à-l'aigle et les marinas de Chicoutimi et de La Baie :

50% de rabais du début de la saison au 14 juillet et du 19 août 2024 jusqu'au retrait des quais.

Notes : - Admissible seulement pour les membres sur les listes des marinas participantes.
- Exclusion : bouées d'ancrage.